



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
15.01.2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAU, GARCIA Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mmes THUEL, PELLEGRINI,

N° 19/8

Absents : Mr GUIRAUD procuration à Mme VILLENEUVE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr SOULA
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr LE ROCH
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
Mr PEYRONIE, Mme KLIMEZACK-GIL

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

**AMENAGEMENT
ESPLANADE DE LA
GARE - Demande de
subvention à l'Etat au
titre de la Dotation de
soutien à
l'investissement local
(D.S.I.L.)**

Dans le prolongement de la réhabilitation de la gare en espace culturel, la ville a souhaité réfléchir à son intégration urbaine en privilégiant les impacts en termes de mobilité, en complémentarité avec les équipements et aménagements existants du cœur de ville.

Les études techniques, paysagères et de circulation ont permis de disposer d'une vision globale de l'impact de cet équipement dans la ville et de penser cet aménagement central comme point de départ d'un future maillage destiné à améliorer la mobilité dans le cœur de ville et faciliter les déplacements doux.

L'aménagement envisagé s'élève à 1 240 170 € il vise à permettre :
- La prise en compte des déplacements doux et la création de lieux d'échanges
- la sécurisation des accès aux écoles maternelles et élémentaires

**5 VOIX CONTRE
Adopté à la majorité**

Au regard des moyens engagés par la ville, afin d'atténuer la charge financière de ce projet d'intégration urbaine destiné à favoriser les mobilités et de développer les déplacements doux qui s'élève à 1 240 170 € H.T., la ville sollicite des financements auprès de l'Etat, au titre de la D.S.I.L. au titre du développement des infrastructures en faveur de la mobilité et de la sécurisation des équipements publics figurant dans les priorités nationales.

L'aide sollicitée auprès de l'Etat s'élève à 310 043 € dans le cadre du plan de financement prévisionnel hors taxe suivant :

plan prévisionnel de financement HT		
	1 240 170 €	
Région	240 000 €	19%
Département	310 043 €	25%
Etat	310 043 €	25%
Ville de Saint Juéry	380 084 €	31%
	1 240 170 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

MANDATE Monsieur le Maire afin de solliciter une aide auprès de l'Etat ainsi proposée dans le cadre du plan de financement ci-dessus détaillé.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 1er février 2019
Pour le Maire, l'adjoint délégué,
Michel MARTY

